



ARRÊTÉ AB_686_2024

Objet : Travaux de requalification des rues du Centre-Ville - phase 2 - rue Sainte-Catherine - complément AB-559-2024 (fermeture entrée place Emile Favre du 23/09 au 27/09)

Monsieur le Maire de Bonneville

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212 — 1 et suivants ainsi que les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU l'arrêté initial AB-559-2024 qu'il convient de compléter ;

VU la demande formulée par les entreprise SMTP / Colas et les autres entreprises intervenantes dans le cadre du chantier en date du 20 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer en complément de l'arrêté initial AB-559-2024, l'accès au parking de la place Émile Favre.

ARRÊTE

Les dispositions de l'arrêté AB-559-2024 sont complétées par les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 : Du lundi 23 septembre 2024 à 7h00 au vendredi 27 septembre 2024 à 17h00, l'entrée actuelle au parking de la place Émile Favre sera condamnée. L'entrée et la sortie se feront par le même accès (vers la banque populaire). Afin de sécuriser le croisement des véhicules entrants et sortants et en vue de la configuration de l'accès, un sens prioritaire sera installé avec priorité aux véhicules sortants.

